

N° 20691. CONVENTION (N° 152) CONCERNANT LA SÉCURITÉ ET L'HYGIÈNE DU TRAVAIL DANS LES MANUTENTIONS PORTUAIRES. ADOPTÉE PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL À SA SOIXANTE-CINQUIÈME SESSION, GENÈVE, 25 JUIN 1979¹

RATIFICATION

Instrument enregistré auprès du Directeur général du Bureau international du Travail le :

30 mai 1983

RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE

(Avec effet au 30 mai 1984.)

Les déclarations certifiées ont été enregistrées par l'Organisation internationale du Travail le 21 juin 1983.

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1260, n° I-20691, et annexe A des volumes 1271, 1275, 1284, 1295 et 1297.